



Mutation annulé par mon employeur

Par **Mat34725**, le **13/11/2017** à **22:08**

Bonjour,

Je suis salarié dans le privé. En début d'année 2017, en accord avec mon directeur et à ma demande pour un rapprochement familial, il fut convenu que je serais muté dans une nouvelle agence pour janvier 2018. J'ai demandé et reçu une attestation signée confirmant ma prise de fonction dans ma nouvelle agence au 2 janvier 2018. Ma maison est quasiment vendue et ma compagne a également démissionné pour me suivre. Mais récemment, j'ai reçu un appel de mon directeur me disant que ma mutation n'était plus envisageable (je n'ai rien reçu par écrit, ni mail ni courrier) et que la place que je devais récupérer dans la nouvelle agence avait été attribuée à une autre personne.

Je voulais savoir quels recours étaient envisageables sachant que j'ai une attestation signée, une maison vendue et ma compagne qui a également démissionné pour me suivre.

Je vous remercie pour vos retour.

Par **morobar**, le **14/11/2017** à **08:13**

Bonjour,

Les litiges relatifs à l'exécution du contrat de travail sont de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.

Par **Mat34725**, le **14/11/2017** à **09:01**

Bonjour,
Merci pour votre réponse.